Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2016) **Heft:** 2113

Artikel: Régulation bancaire: le combat d'arrière-garde des banquiers : un peu

d'histoire pour resituer la querelle sur les réserves réclamées aux

banques

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023376

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Régulation bancaire: le combat d'arrière-garde des banquiers

Un peu d'histoire pour resituer la querelle sur les réserves réclamées aux banques

Jean-Daniel Delley - 21 février 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28975

Les banques sont mécontentes. Le projet d'ordonnance réglant les obligations des établissements jugés trop importants pour faire faillite va trop loin.

En réalité ces obligations restent largement insuffisantes pour éviter la répétition de l'effondrement financier de 2008 et une nouvelle intervention de l'Etat. Ueli Maurer, qui déclare vouloir mieux prendre en compte les intérêts de la place financière, résistera-t-il à cette «bronca»?

Le texte soumis en consultation ne plaît pas aux banques. Leur association, craignant pour la compétitivité de la branche, refuse des prescriptions helvétiques plus sévères que les normes internationales. Des prescriptions qui, affirme-t-elle, vont limiter la croissance des grandes banques et sont contraires à la liberté économique.

L'ordonnance prévoit un minimum de 4,5% pour le ratio de levier – le rapport entre fonds propres et total du bilan – et de 12,9% – rapport entre fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques. Pour UBS et Credit Suisse, ces exigences passent respectivement à 5% et 14,3%. Légèrement supérieures au minimum, ces exigences seraient disproportionnées et risqueraient de mettre en

danger la place financière helvétique?

Un retour dans le passé avec l'historien Robert U. Vogler, ancien porte-parole de l'Union de banques suisses, éclaire le débat.

En 1913, les fonds propres des grandes banques représentaient environ 19% de la somme de leur bilan et 22% pour les banques régionales. A la fin du premier conflit mondial, cette quote-part tombait à 14% pour les premières et 18% pour les secondes. En 1988, l'Union de banques suisses, l'établissement le plus fortement capitalisé du pays, disposait d'un ratio de levier de 6%, considéré pour l'époque comme très élevé, plus élevé que la plupart de ses concurrents étrangers, et qui lui valait un triple A de la part des agences de notation.

Cette qualité équivalait à un capital de confiance qui lui permettait de se refinancer à bon compte sur le marché interbancaire. Les affaires marchaient à plein régime. Les actionnaires bénéficiaient de dividendes réguliers. Dans les années 1990, les trois grandes banques d'alors ont pu racheter plusieurs établissements régionaux et cantonaux en difficulté et éviter le pire à la place financière.

Tout change avec la fusion qui donne naissance en 1998 à UBS. La nouvelle direction privilégie le taux de rendement des capitaux propres (return on equity) à la qualité de la notation. Pour améliorer ce taux, il faut abaisser les fonds propres qui descendent alors à moins de 3%, ce qui permet de faire flamber la valeur de l'action. Entre 2000 et 2008. UBS rachète pour 26 milliards d'actions, une somme qui aurait été utile au moment de l'effondrement de 2008.

Aujourd'hui, la confiance fait défaut. L'action d'UBS a perdu plus de la moitié de sa valeur en quinze ans, celle de Credit Suisse plus des trois quarts. L'instabilité économique et géopolitique représente un environnement à risque financier élevé. Avec la forte interdépendance des acteurs de la finance et la rapidité des réactions que permet l'informatisation des opérations, seul un ratio de levier important permettra de survivre... et d'éviter que l'Etat ne soit à nouveau mis à contribution.

On s'étonne d'autant plus de la réticence des partis bourgeois à imposer aux banquiers des conditions aptes à sauvegarder la place financière suisse, même si elles freinent l'appât d'un gain rapide.

Ose-t-on espérer que le

Politique de sécurité: qualité suisse, opacité fédérale

Le rapport mis en consultation par le Conseil fédéral est bien plus intéressant qu'il n'en a l'air

Jacques Guyaz - 17 février 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28952

Le Conseil fédéral a mis en consultation un nouveau Rapport sur la politique de sécurité.

Qui trop embrasse mal étreint. Le rôle de l'OSCE que la Suisse a présidé en 2014; la participation de notre armée à la KFOR, seule et unique occasion pour nos militaires professionnels de coopérer sur le terrain avec des armées étrangères; l'impact du réchauffement climatique sur les inondations; la criminalité et les mafias; les migrants; les risques sur l'approvisionnement en énergie: tout figure dans ce rapport, aucune hiérarchie ne se dessine vraiment. Il est même question de la candidature de la Suisse comme membre non permanent du Conseil de sécurité pour 2023-2024.

Tous les poissons sont noyés. Pourtant, dans ce brouet plutôt indigeste, des éléments fort intéressants surnagent ici et là qui auraient mérité à eux seuls un rapport séparé.

Ainsi ce document met fortement l'accent sur l'utilisation des satellites comme moyens de
communication - que la Suisse
ne maîtrise pas -, sur les outils
de reconnaissance, caméras et
capteurs embarqués sur
satellites ou avions, sur les
armes de haute précision tirées
ou non par des drones
immédiatement après un
recueil d'informations.

Notons des considérations très intéressantes sur les nouvelles barrières en Europe et le développement actuel de l'armée russe, qui correspondent exactement à ce que la guerre en Syrie nous apprend tous les jours: un renforcement très important de l'aviation depuis la présidence Poutine et un certain retard dans les moyens au sol.

Quelle importance pour la Suisse, direz-vous? Nous n'allons pas faire la guerre dans le désert contre Daech.

En fait, ce qui apparaît en filigrane, de manière presque souterraine dans ce rapport, c'est la nécessité de la collaboration dans des domaines où la Suisse ne peut être présente et où le recueil d'informations est essentiel. Dans le cas d'une prise

d'otages dans le Sahel, par exemple, comme nous la subissons en ce moment.

Une telle vision s'oppose frontalement au repli de nos instruments d'informations et donc de défense sur le sol national. Ce n'est sans doute pas un hasard si le rôle de la KFOR est mis en exergue dans le rapport.

Nous avons le sentiment en lisant ce document qu'il est assez éloigné de l'idéologie du parti de nos ministres de la défense successifs. Nous nous sommes d'ailleurs délectés d'une phrase figurant à la page 12: «L'augmentation des mouvements migratoires ne constitue pas en soi une menace pour la Suisse en termes de sécurité.» Nous nous réjouissons par avance du résultat de la procédure de consultation et de la demande du maintien ou non de cette assertion.

Le rapport consacre des pages importantes aux risques de cyberattaques et à un point dont on parle peu, celui du développement de capacités de résilience, autrement dit de retour à la situation antérieure